

# Accompagnement des élèves à besoins spécifiques au sein des établissements du secondaire II du canton de Genève

Direction Générale de l'Enseignement secondaire II  
Service de la scolarité  
Secteur des élèves à besoins spécifiques

6 octobre 2021

Florence CANTIN

Delphine SCHALLER  
Philippe BAVAREL  
Laetitia CUCCURU BIASSE



# Missions du secteur

Veiller aux principes  
de l'équité et de la  
proportionnalité

Accompagner et  
soutenir les écoles  
dans la mise en place  
des aménagements

Intermédiaire entre  
les services  
compétents  
OMP, AI, HUG, ORIF...

Suivi des situations  
individuelles les plus  
complexes

# Missions du secteur

Rédaction de documents de référence (directives, outils pédagogiques)

Attribution de moyens (dégrèvements au poste/cachet)

Système de monitoring des mesures (statistiques et suivi des mesures)

Gestion du site "Cap Intégration"  
<https://edu.ge.ch/site/cap-integration/>

# Elèves à besoins spécifiques

- **Élèves porteurs d'un trouble dys-;**
- Élèves TDA/H ou TSA
- Élèves porteurs d'une déficience sensorielle ou motrice d'un trouble ou d'une maladie invalidante durable;
- Élèves accidentés ou atteints temporairement dans leur santé (École à l'hôpital)
- Elèves présentant des troubles anxieux, "phobie scolaire"

# Les aménagements scolaires

Attribution d'outils de travail et de référence	<ul style="list-style-type: none"><li>• dictionnaire sans définition, guide de relecture</li><li>• ordinateur, moyens auxiliaires</li></ul>
Ajustement des supports d'apprentissage et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"><li>• agrandissement des caractères, police adaptée</li><li>• format A3, interligne 1.5</li></ul>
Prolongation du temps accordé pour passer un examen	<ul style="list-style-type: none"><li>• maximum un tiers du temps</li></ul>
Accompagnement par une tierce personne	<ul style="list-style-type: none"><li>• interprète en langue des signes</li><li>• Appui individualisé, AIS...</li></ul>
Création d'un environnement facilitateur	<ul style="list-style-type: none"><li>• limitation de la prise de notes</li><li>• aide à l'organisation du travail</li></ul>
Aménagement du cursus scolaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• une année sur deux ans</li></ul>



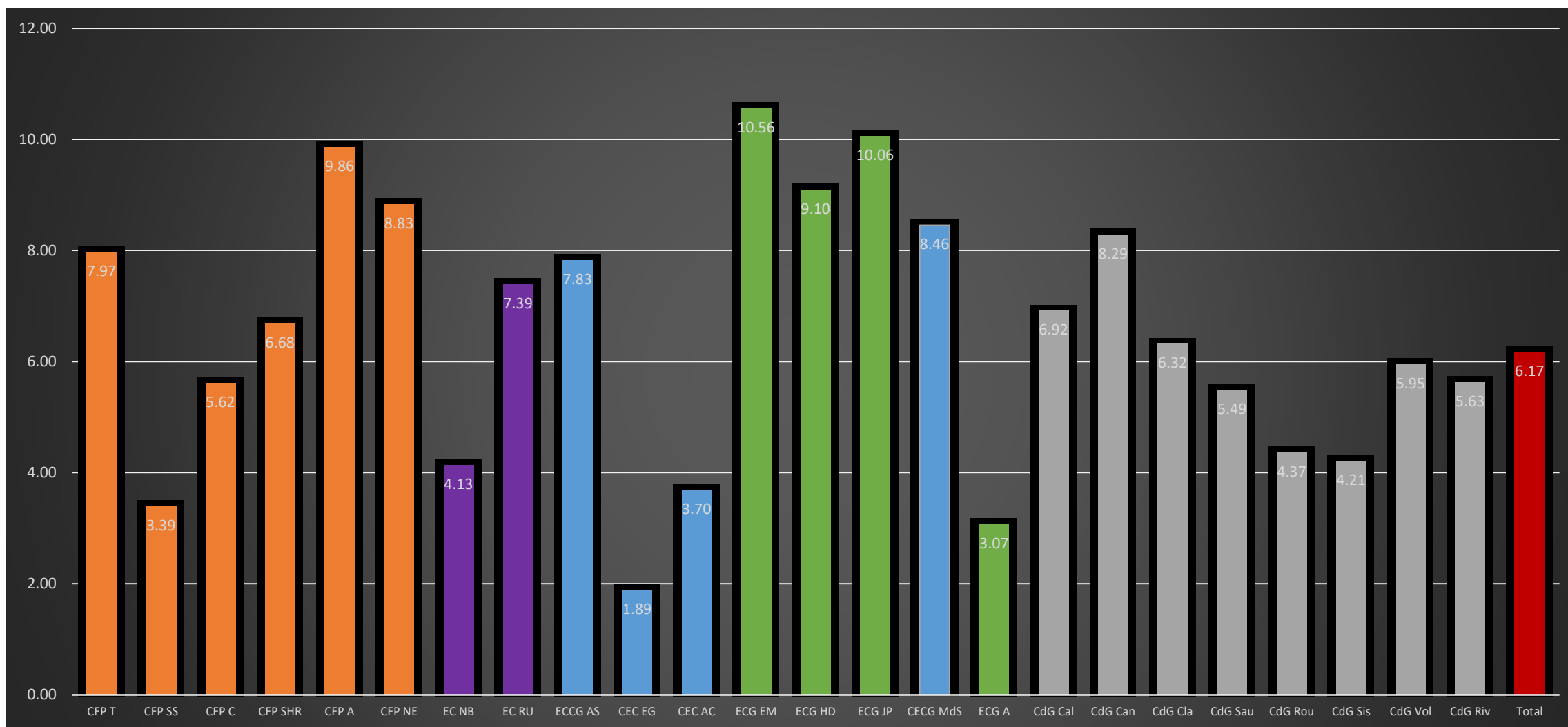
## Ordinateurs

Doit-on limiter son utilisation?

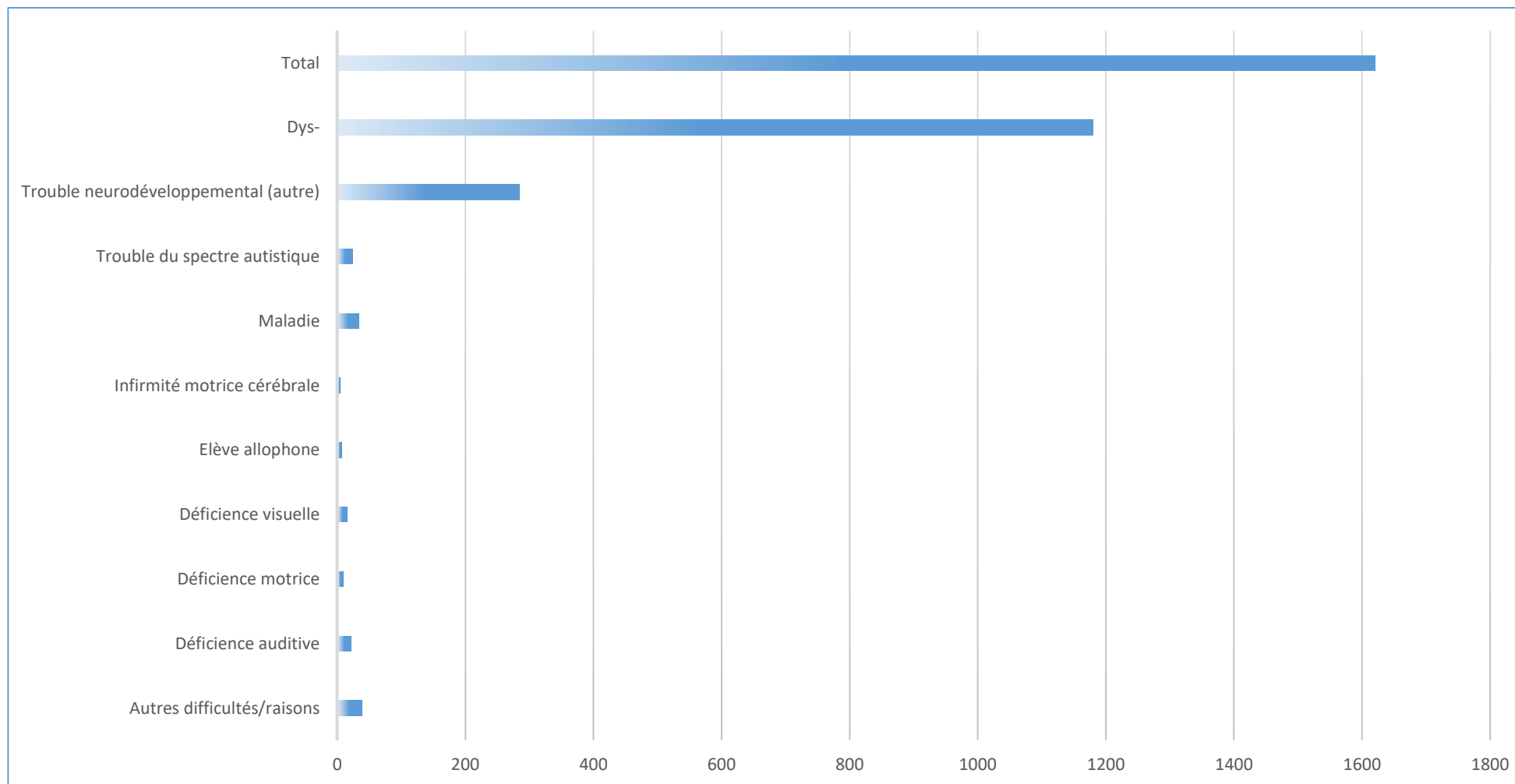
## Orthographe

Comment l'évaluer en tenant compte du trouble?

# % des élèves au bénéfice d'aménagements dans les écoles (2020-2021)

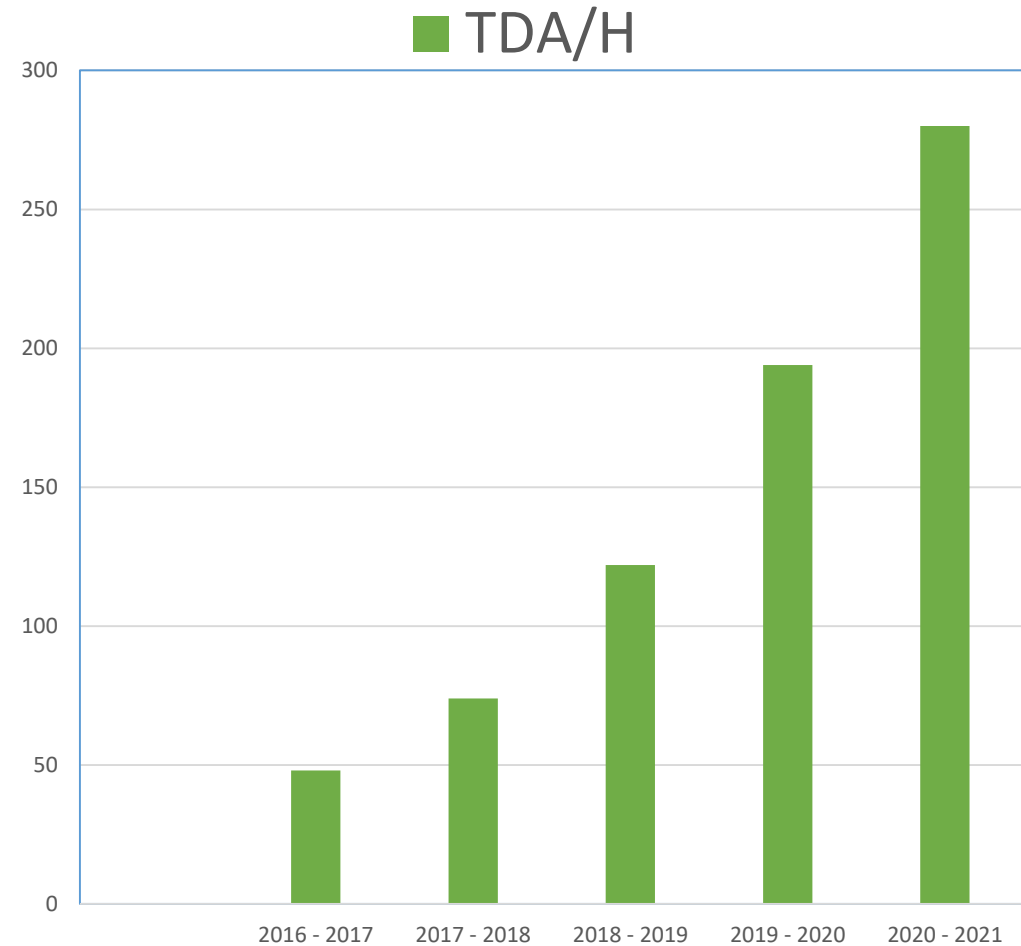
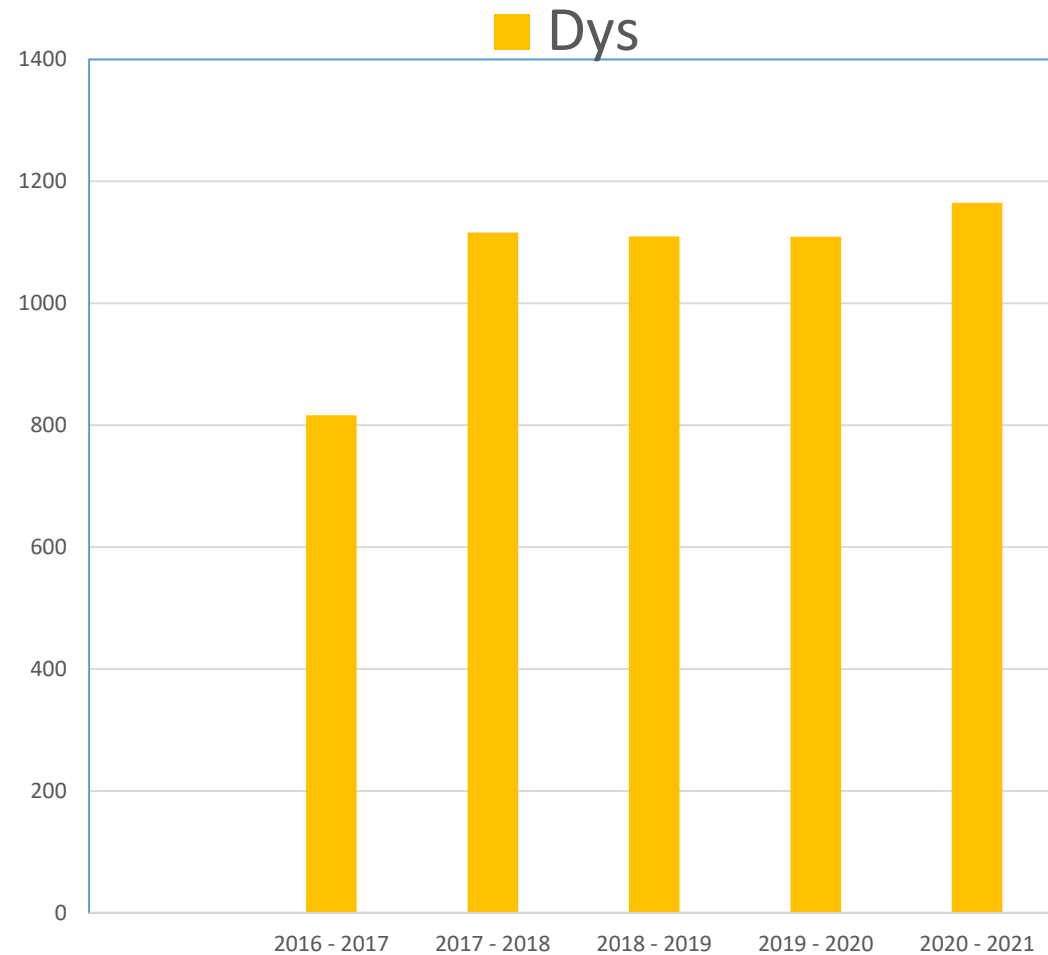


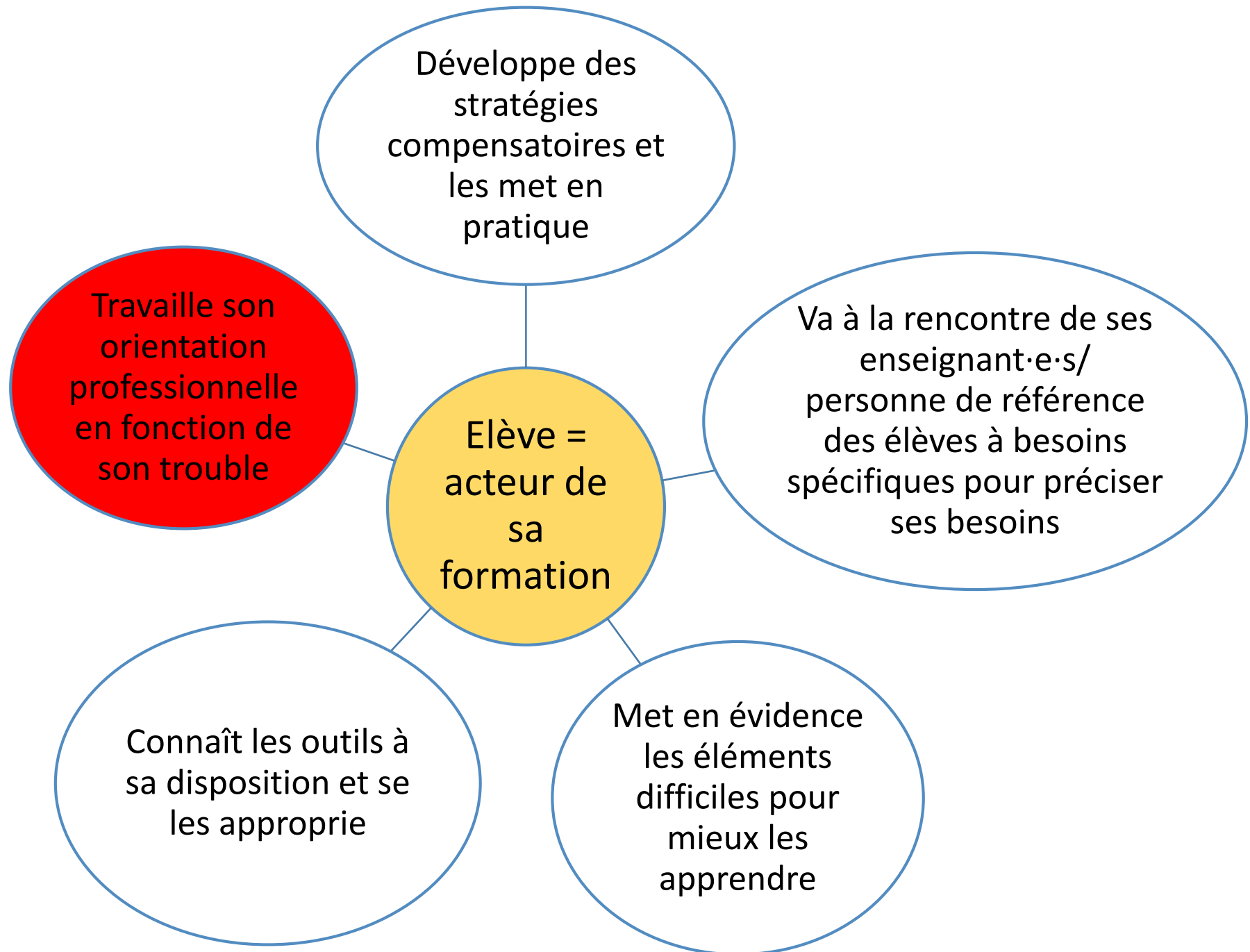
# % des élèves par troubles (2020-2021)





# Evolution des mesures octroyées pour les dys- et les TDA/H (2017-2021)





# Merci de votre attention

